

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 34 (1926)

Heft: 8

Artikel: Une mise en garde officielle

Autor: Lamennais

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973415>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

gularisés, celui de l'alcool potable fut élevé à fr. 6 le litre et celui de l'alcool à brûler fut réduit à 18 cts. le litre. La consommation de ce dernier fut favorisée de toute manière, afin qu'on pût l'utiliser sur une aussi vaste échelle que possible comme combustible ménager, dans l'industrie et pour la traction automobile.

En France, à situation identique, même remède. Le monopole revend à perte pour des besoins techniques l'alcool qu'il achète aux distillateurs, pour se rattraper ensuite sur le prix très élevé qu'il fixe pour l'alcool de bouche. Ajoutons à cela que la loi de 1923 oblige tout importeur de benzine ou de benzol à acheter à l'Etat une quantité d'alcool représentant le 10 % de son importation totale, pour constituer, par un mélange de 50 % d'alcool et 50 % de benzine, le « Garburant national ». Les autobus parisiens ont couvert des millions de kilomètres par ce moyen-là.

En Suède ce mélange est appelé « Letbentyl », en Tchécoslovaquie « Dinalkol ». Véhicules militaires, camions postaux, avions, tous consomment exclusivement de ce carburant-là.

En Belgique l'état prélève sur chaque litre d'alcool fr. 10 en moyenne, au Danemark 6,25 couronnes, dans les Pays-Bas 2,40 florins (soit environ fr. 5 suisses), en Italie fr. 3.

La Suisse consomme annuellement 24 millions de litres d'eau-de-vie. Supposons que cette dépense, non seulement luxueuse mais nuisible au bien-être hygiénique et moral soit rationnellement imposée, quelle source précieuse de revenus pour notre économie nationale serait ainsi trouvée. Ceux qui au premier abord pourraient se croire lésés par l'application de mesures de ce genre, seraient les premiers à en profiter.

On estime à 20 millions au minimum ce que pourrait rapporter une telle imposition.

Ajoutons à cela une réduction dans la consommation, provenant de l'augmentation du prix de vente, d'où économie nationale, sans compter le capital de santé, de forces productives, de prospérité récupéré de ce fait, nous nous trouverions en présence d'une situation bien différente de celle d'aujourd'hui. Les cantons recevraient enfin comme par le passé des sommes coquettes comme parts aux bénéfices de la Régie des alcools. En un mot comme en cent: la révision du régime des alcools améliorera la situation de chacun et de tous.

W. L.

Une mise en garde officielle.

Le préfet du Rhône a fait placarder l'affiche suivante dans toutes les communes du Département :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, DÉPARTEMENT DU RHONE.

L'alcool est un poison.

Les boissons alcooliques le plus dangereuses sont :

Les anis, les apéritifs, les amers, etc., ils provoquent les maladies nerveuses, le délire, la folie ;

les alcools en nature, eaux-de-vie, liqueurs diverses, etc. ;

le vin lui-même.

Le vin rouge ou blanc peut provoquer l'alcoolisme et surtout l'alcoolisme chronique (gastrite, cirrhose). Il faut prohiber l'usage des alcools durs ou des liqueurs fortes.

Il ne faut user du vin et des boissons dites hygiéniques qu'avec modération.

Le préfet du Rhône porte à la connaissance du public et recommande à son attention ces instructions rédigées par le Conseil départemental d'hygiène.

Savez-vous ce que boit cet homme dans ce verre qui vacille en sa main tremblant

d'ivresse? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

Lamennais.

Les sauveteurs dans les mines.

Presque chaque semaine on peut lire dans les quotidiens quelque accident de mine, car hélas, si bonnes que soient les précautions prises pour éviter des malheurs à quelques centaines de mètres sous terre, le perfectionnement des installations modernes n'a pas encore permis d'éviter des surprises parfois terribles qui, trop souvent, sont mortelles pour les travailleurs.

Que ce soit un coup de grisou, un effondrement de galerie souterraine, l'invasion de l'eau, la chute d'une benne, le défaut de ventilation, qui menace les mineurs, ou telle autre cause imprévue, on peut affirmer que les accidents sont toujours possible au fond des mines et l'on sait qu'ils y sont particulièrement meurtriers.

C'est pour ces raisons que la plupart des compagnies minières organisent un personnel spécial de sauveteurs. Ces équipes volontaires possèdent un matériel approprié de protection contre les gaz, elles sont en général composées de mineurs, parfois aussi recrutées parmi les pompiers. Les membres de ces équipes sont soumis à un entraînement rigoureux en vue des services qu'ils sont tenus de rendre lorsque survient une catastrophe. Le matériel est centralisé dans des postes de secours, soit près de l'entrée des mines, soit dans quelque carrefour souterrain. Les équipes se composent en général de trois mineurs dirigés par un chef. Le poste central est confié à un chef général qui a sous ses ordres un certain nombre d'équipes. L'importance de chaque poste dépend de celle de la mine, des risques plus ou moins grands de catastrophes, ou

encore de l'éloignement qui sépare la mine d'autres postes environnants.

Pour chaque équipe de secours, on entraîne un personnel trois fois plus nombreux que celui de l'équipe même, afin qu'en cas d'accident celle-ci puisse être immédiatement formée, même si une partie des hommes qui la composent se trouvent atteints dès le début par la catastrophe, ou bien s'ils sont absents de la mine.

Dans les grandes régions minières de l'Allemagne, les postes de secours sont centralisés dans un seul dépôt, ce qui permet de disposer d'une plus grande quantité de matériel; la perte de temps qui pourrait être à redouter est évitée, du fait que le transport rapide est immédiat du matériel sur les lieux sinistrés, peut être effectué par automobile.

Atmen *).

Da ich so aus vollem Herzen über das viele Essen und Trinken, die Fettsucht und den dicken Bauch gescholten habe, ist es wohl recht und billig, mich darüber zu äußern, wie man dem Unfug steuern kann, ohne sich das Leben durch die Angst vor dem Dickwerden und die Qual beständigen Entbehrens zu verbittern. Dazu gehört nur, daß man etwa alle drei bis vier Wochen ein Zehnpfennigstück opfert, um sich wiegen zu lassen; den Bauchumfang gleichzeitig mit dem Bandmaß festzustellen, kostet überhaupt kein Geld, sondern nur eine Viertelminute Zeit. Tut man das — und so wenig könnte wohl jeder für seinen Körper tun, der doch für ihn arbeitet und lebt — dann braucht es nur, falls eine Gewichtszunahme eingetreten ist, eines Fasttags, um alles wieder ins rechte

*) Aus *Natura sanat, medicus curat* — Der gesunde und kranke Mensch, gemeinverständlich dargestellt von Dr. med. Georg Grobde. Verlag von E. Hirzel, Leipzig, 1913, geb. 7. 50.